

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2018

L'an 2018 et le mardi 27 mars à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BONNIFACY, Edith COUREON, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Véronique VASSEUR, Nicole VESSIERES, Messieurs Eric ARSAC, Jose BELLIART, Norbert MAZZON, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absentes excusées : Mesdames Laurence COSTA, Houria GOMEZ

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ.

Madame Véronique VASSEUR a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 février est lu et approuvé à l'unanimité.

Le Maire et le Conseil Municipal rendent hommage au lieutenant-colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAM qui a donné sa vie, par son courage et son engagement, pour nous préserver nous tous, citoyens, des folies terroristes. Les élus réaffirment, aujourd'hui plus encore, leur soutien à la gendarmerie nationale, ainsi qu'à toutes les autorités civiles et militaires, qui au quotidien s'investissent pour notre sécurité républicaine.

TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2018 les taux d'impositions relatifs aux trois taxes directes locales. Le Conseil doit décider du montant de chacune de ces trois taxes. Après avoir entendu l'exposé du Maire, le produit attendu pour 2018 sera supérieur à celui de 2017 et ne nécessite donc pas une augmentation des taux d'imposition pour équilibrer le budget primitif 2018. Après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable pour l'année 2018 à chacune des trois taxes directes locales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter pour la 14ème année consécutive les taux d'imposition pour 2018 :

-TAXE D'HABITATION 7,95 %

-TAXE FONCIERE BATI 8,97 %

-TAXE FONCIERE NON BATI 40,51 %

BUDGETS PRIMITIFS 2018 : VILLE - CCAS.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs (Ville – C.C.A.S.) de l'exercice 2018. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

BUDGET VILLE – M14

Dépenses de fonctionnement 622 462 euros

Dépenses d'investissement 950 866 euros

Total des dépenses 1 573 328 euros

Recettes de fonctionnement 622 462 euros

Recettes d'investissement 950 866 euros

Total des recettes 1 573 328 euros

BUDGET C.C.A.S. – M 14

Dépenses de fonctionnement 7 000 euros

Recettes de fonctionnement 7 000 euros

Madame VESSIERES Nicole, Trésorière de l'association REGAIN de La Coucourde et Monsieur SYLVESTRE Jean-Marie, Trésorier de l'association ACCA de La Coucourde ne prennent pas part au vote du chapitre concernant l'attribution des subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif CCAS 2018, adopte à l'unanimité le budget primitif Ville 2018.

Les principaux investissements pour l'année 2018 sont : La continuité de la construction du groupe scolaire et de la cantine, l'achat de panneaux de signalisation routière et de mobilier urbain, les remplacements de l'éclairage public, l'achat de matériels et outillages pour les services techniques, l'achat de matériels informatiques pour le service administratif, l'achat de matériels informatiques et de mobilier pour les écoles, l'achat de livres pour la bibliothèque municipale, les travaux de voirie et de marquage au sol, le remplacement d'un véhicule municipal, achat et pose de cases pour extension du columbarium existant, remplacement de la porte du garage du car scolaire.

C'est un budget totalement respectueux des engagements pris par le Conseil Municipal, audacieux et responsable en terme d'investissement et maîtrisé sur le plan des charges de fonctionnement pour favoriser les programmes d'investissement et donc l'économie locale.

DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE ECOLE PUBLIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de décider du nom que portera la nouvelle école primaire publique de la commune de LA COUCOURDE. Le Maire rappelle que la dénomination des voies et des bâtiments communaux est de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L2121-29 du CGCT.

Plusieurs propositions sont présentées aux membres du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le nom de "**Claudette PENELON**" comme nom de la nouvelle école primaire publique de la commune de LA COUCOURDE.

INFORMATIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

Enseignement/Affaires scolaires :

Un conseil d'école a eu lieu le 13 mars dernier.

- Actuellement, les écoliers sont au nombre de 127. Les effectifs restent stables : 129 élèves sont prévus pour l'année scolaire 2018/2019.

- Monsieur Nicolas LESEIGNEUR propose pendant les vacances de printemps, du 9 au 13 avril, un stage de remise à niveau pour les enfants qui rencontrent des difficultés scolaires.

- L'école de La Coucourde a posé sa candidature pour les écoles numériques innovantes et ruralité. La réponse de l'Education Nationale sera connue aux alentours de mi-avril. Cette décision conditionne l'achat de tablettes numériques et de vidéoprojecteurs.

- Fréquentation du périscolaire : 86 enfants étaient inscrits aux activités pour le 1er trimestre, 106 enfants au 2ème trimestre 2018.

- Le déménagement des écoles, par les services techniques aura lieu pendant les vacances de printemps, du 10 au 13 avril. Une société de nettoyage, PALM SERVICE, a été retenue pour effectuer le « gros » nettoyage du groupe scolaire –

-Le transport scolaire communal continuera, sans changement d'horaires, à effectuer les trajets actuels pour le ramassage scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Cependant, à l'arrêt de Derbières, la surveillance des enfants devra être assurée par les parents concernés. A partir de septembre 2018, deux ramassages seront effectués : un le matin et un le soir pour la desserte de Derbières.

C.C.A.S./Affaires sociales :

- Pour les fêtes de fin d'année, le C.C.A.S. a offert à chaque coucourdois(e) âgé de 65 ans et plus, une boîte de chocolats et un bon d'achat (un par foyer), d'une valeur de 25 € à utiliser dans les commerces de notre village. 128 boîtes de chocolats ont été distribuées à nos seniors et 104 bons d'achats de 25€ ont été attribués.

- 3 dossiers de demande d'Aide Personnalisée à Domicile (A.P.A) ont été transmis au Conseil départemental. Ces dossiers sont en cours d'instruction.

- Madame la Conseillère déléguée aux affaires sociales a été sollicitée pour apporter une aide à l'élaboration d'un dossier de demande de logement social.

- En février, la société API a servi 473 repas au restaurant scolaire et la société de portage des repas à domicile, VITAME SERVEA, a servi 70 repas aux personnes qui ont demandé à bénéficier de ce service.

Travaux extérieurs/Environnement :

- Montélimar Agglo prévoit une extension de réseau pour l'assainissement collectif à Derbières du n° 22 au n° 36 de la rue Royale.

- Le 19 mars, l'Agglo est intervenue auprès des élèves des classes de CM1 et CM2 afin de les sensibiliser au tri des déchets. Les élèves sont invités à visiter un centre d'enfouissement.

- Dans le cadre de la signature du contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille, entre le Syndicat Mixte du Roubion et du Jabron et l'Agence de l'eau, une entreprise d'insertion par le travail a effectué en février dernier, le nettoyage des bords de la rivière Le Leyne, du pont de la voie

ferrée jusqu'au pont de l'autoroute.

Site Internet/Bibliothèque/Culture :

- Le site Internet municipal a reçu 3340 visites en février dernier.
- Dans le cadre des rencontres culturelles Itinérance(s) 2018, Montélimar-Agglo a proposé 2 animations à La Coucourde : le samedi 10 mars, une lecture intitulée « Au fil de l'eau » et le mercredi 14 mars, au lavoir de Cheynas, des créations florales éphémères sur l'eau. Chaque animation a accueilli une quinzaine de participants.

Urbanisme (depuis janvier 2018) :

- Permis d'aménager : 1 déposé et en cours d'instruction ;
- Permis de construire : 3 déposés et en cours d'instruction ;
- Déclaration préalable de travaux : 6 déposées – 4 accordées – 1 refusée – 1 en cours d'instruction ;
- Certificat d'urbanisme informatif : 2 ;
- Déclaration d'intention d'aliéner : 10.

Informations diverses

- L'inauguration de l'immeuble de DAH « Résidence du Rhône » aura lieu le mercredi 25 avril 2018.
- L'inauguration du Groupe scolaire aura lieu le samedi 9 juin 2018 à 10h30.
- Concert de l'Ensemble vocal Résounances à l'église de Derbières, samedi 31 mars 2018.
- Chasse aux œufs de Pâques, dimanche 1er avril 2018 à l'Espace de Leyne.
- Concert du chanteur Kent dans le cadre des concerts de Montélimar Agglo Festival « Les OFF'S », le mardi 24 juillet 2018.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 27 mars 2018

Le Maire

Jean-Luc ZANON